

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

**- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -**

**Conseil Municipal du jeudi 30 mars 2017  
COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 30 mars 2017 à 19 h 00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**Présents** : Mélanie BOUVERET, Emilia BRULE, Roxane CHAPLET, Cécile CHIQUET, Claude COTTET-GIGUET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Marie-Françoise FAVRE, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Alain JEANNIER, Jacques LANCON, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Alain PREVITALE, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Michel VIARD, Thierry VIDAILLET et Patricia VILLE.

**Absent excusé** : Guillaume SAILLARD (ayant donné pouvoir à Claude COTTET-GIGUET), Isabelle DUNOD ;

**Absent** : Fabrice GALLOIS.

Dominique CHAPEZ, chargée de la comptabilité, et Florent RAILLARD, Secrétaire Général, sont présents.

Le **quorum** étant atteint, Emilia BRULE se porte volontaire en qualité de **secrétaire de séance**.

***A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité***

**Finances**

**Vote des budgets primitifs 2017**

Le Maire remercie ses collaborateurs et les membres de la commission finances pour le travail de qualité fourni dans le cadre de l'élaboration des budgets.

### ● Budget assainissement 2017 :

Le Maire présente la proposition de budget primitif. Les principaux travaux programmés sont :

- La mise en séparatif de la Rue du Caton ;
- La fin des travaux de la Rue du Chêne et de la PVR Chemin de la Roche Juhan ;
- L'extension des réseaux humides dans le lotissement le Crêt du Bief ;

Le Maire rappelle que la gestion de la station d'épuration est assurée par la SOGEDO par délégation de service public.

Le Conseil Municipal approuve le budget assainissement 2017, au niveau du chapitre, qui s'établit ainsi :

|                | DEPENSES |         | RECETTES |         |
|----------------|----------|---------|----------|---------|
|                | CR       | 2017    | CR       | 2017    |
| Exploitation   |          | 148 295 |          | 148 295 |
| Investissement | 236 260  | 507 301 | 451 800  | 291 761 |

L'augmentation des travaux de mise en séparatif des réseaux, et la charge des anciens travaux de création de la nouvelle station d'épuration, impliquent un effort des contribuables à la redevance assainissement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer :

- le montant de la prime fixe annuelle à 54,00 € (cinquante-quatre euros),
- la part s'appliquant au nombre de m<sup>3</sup> d'eau consommée à 0,57 € (cinquante-sept centimes).

### ● Budget lotissement Crêt du Bief 2017 :

Le Maire soumet à examen le projet de budget primitif qui s'établit comme suit :

|                | DEPENSES |           | RECETTES |           |
|----------------|----------|-----------|----------|-----------|
|                | CR       | 2017      | CR       | 2017      |
| Exploitation   |          | 4 672 006 |          | 4 672 006 |
| Investissement |          | 3 771 362 |          | 3 771 362 |

Les dépenses sont constituées pour l'essentiel par les travaux de voirie, la construction d'un carport / abris, les frais liés à la mission de maîtrise d'œuvre et des frais financiers générés par les lignes de trésorerie.

Les recettes proviennent principalement du produit des cessions des huit ilots (de A à H).

Le Conseil approuve le budget lotissement tel qu'il est proposé ci-dessus.

### ● Budget principal 2017 :

Le Maire soumet à examen le projet de budget primitif qui s'établit comme suit :

|                | DEPENSES |           | RECETTES |           |
|----------------|----------|-----------|----------|-----------|
|                | CR       | 2017      | CR       | 2017      |
| fonctionnement |          | 1 971 880 |          | 1 971 880 |
| investissement | 94 090   | 1 720 645 |          | 1 814 735 |

Le Maire commente le budget 2017 qui s'inscrit dans l'amélioration du cadre de vie des lavanciens et la sécurisation des routes, et ce **sans augmentation des taux d'imposition** :

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses sont les suivantes :

- le transfert du parc urbain au budget principal,
- la réfection et la sécurisation de la Rue du Caton ;
- L'effacement et le renforcement des réseaux secs dans la Rue de la Cueille ;
- une étude de programmation pour la réalisation d'un pôle scolaire suite à la future fermeture de l'école de Pratz ;
- la sécurisation des établissements scolaires et péri-scolaires ;
- une étude pour revaloriser l'entrée Ouest de la Commune en 2018 ;
- installation d'un abri bus à Lizon (subventions du Conseil Général en recette) ;
- Une étude en partenariat avec Saint-Lupicin et le Parc Naturel Régional pour revitaliser la Commune ;
- l'achat de terres agricoles sur Ponthoux en prévision d'une activité agricole ;
- la restauration du petit patrimoine ;
- Acquisition d'un bâtiment pour les services techniques (soumise à la vente de l'ancienne école de Lizon).

Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses relatives aux charges de personnel sont légèrement en augmentation en raison de la création de l'agence postale communale qui implique le recrutement d'un agent. La Commune renouvelle « l'opération façades » et la campagne de « stérilisation des chats errants ». Les recettes issues des postes « dotations de l'Etat » sont stables suite à la création de la commune nouvelle.

Le Conseil examine les prévisions d'attribution des subventions aux associations, la plus importante étant celle consacrée à l'A.L.S.H. Les Fariboles.

Tous ces travaux devraient être réalisés avec un emprunt réduit à 607 020 euros.

Le budget principal est voté à l'unanimité par le Conseil. Le Conseil vote la section de fonctionnement et la section d'investissement au niveau du chapitre pour les services individualisés et les services non affectés.

### ● Vote des taxes locales :

Dans le cadre de la commune nouvelle, les anciennes communes doivent harmoniser leurs taux. Les taux moyens pondérés de la Commune nouvelle adoptés par le Conseil sont les suivants :

● Le taux des

|   |         |
|---|---------|
| Taxe d'habitation à :                       | 9,20 %  |
| Taxe foncière sur propriétés bâties à :     | 16,28 % |
| Taxe foncière sur propriétés non bâties à : | 40,54 % |

● **Subventions aux associations :**

Conformément aux termes de la convention régissant les relations entre la Commune et l'association Familles Rurales / Les Fariboles, le Conseil accepte de verser à l'association une subvention de 113 861 € pour l'année 2017.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Madame DUNOD souhaite mettre fin à son mandat de conseillère communautaire, son travail ne lui permettant plus d'assister aux réunions du conseil communautaire.

Mme CHIQUET se présente pour remplacer Mme DUNOD.

Le Conseil, à l'unanimité, élit Mme CHIQUET en tant que conseillère communautaire.

### **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 2016**

Le Maire présente au Conseil le rapport d'activité de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude pour l'année 2016.

Le document est disponible en Mairie ou sur le site de la Communauté de communes.

*La séance est levée à 22 h 00*

Philippe PASSOT, maire



Emilia BRULE, secrétaire de séance

